
Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 29 Juin 2017

Date de convocation : 09/06/2017

Fiche de présence :

P : présent
E : excusé
R : représenté

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	P	DELAS Thierry	P
GESSAT Gilbert	E	DUBUS Jean	P
PELLETIER Lucette	E	GOUMAND Marie-Françoise	E
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	P
THUILLIER Philippe	P	PELOILLE Laurent	P
TURPIN Joël	ER	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 19H15

Secrétaire de séance : VOISE Yannick

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 14 Mars 2017

Ordre du jour :

- Décision modificative du budget assainissement 2017.
- Compte rendu des contrôles du réseau EU des Brosses.
- Affaires en cours.
- **Décision modificative du Budget Assainissement (Délibération n°2017-08) :**
Le Président expose au Conseil le besoin de réajuster le Budget Assainissement 2017, qui ne permet pas l’annulation de Titres sur exercices antérieurs. Pour ce faire la somme de 3000€ sera déplacée du compte 61521 vers le compte 673.
Le Conseil Syndical, après délibération et à l’unanimité, approuve ces dispositions.
- **Compte rendu des contrôles du réseau EU des Brosses :**
Le Président rappelle que lors de fortes pluies le réseau d’Eaux Usées des Brosses se retrouve saturé, ce qui a amené le SEA SMAGY à consulter 3 entreprises d’assainissement pour le contrôle de l’étanchéité de ce réseau EU. Nous avons retenu l’entreprise SOA SARP du groupe Veolia pour la réalisation de ce contrôle qui s’est déroulé en 2 phases :
Le 23 juin des tests à la fumée ont été réalisés sur le réseau des Brosses, mettant en évidence 2 tampons au sol et 4 gouttières raccordés au réseau EU.
Dans la nuit du 28 au 29 juin une inspection vidéo a été réalisée sur ce même réseau, afin de détecter des entrées d’eaux claires parasites pouvant provenir de conduits endommagés, effondrés ou infiltrations résultants de mauvaises étanchéités de raccordements. Nous attendons le rapport complet de SOA pour ces deux prestations.
Deux articles décrivant ces tests peuvent être consultés sur le site internet www.seasmagy.fr
- **Affaires diverses**
 - ✓ **Portes ouvertes chez SOA SARP :** Le 16 juin, le SEA a été invité à une journée portes ouvertes chez notre prestataire. Au travers divers ateliers, ce fut l’occasion de faire le point sur les différentes techniques d’inspections et d’entretien des réseaux enterrés, avec en particulier la possibilité de géo-localiser précisément ces réseaux en coordonnées XYZ avec une précision de classe A (40 cm), telle que nous serons tenu de fournir dans quelque temps, aux entreprises qui doivent effectuer des fouilles à proximité de réseaux enterrés.

- ✓ **Portes ouvertes pour les CM2 :** A la demande des enseignantes des classes de CM2 de Saint Martin d'Abbat, le SEA SMAGY a organisé une visite de notre station d'épuration. Les 44 élèves de nos deux communes ont pu visiter les différents postes de la STEP, se débarrasser de quelques idées reçues et repartir avec quelques conseils sur les « choses à ne pas faire » pour aider au bon fonctionnement de la station.
- ✓ **Poste de relevage des Brosses :** Une pompe de relevage d'un type nouveau a été approvisionnée et installée en remplacement d'une pompe HS. Cette pompe à « roue adaptative anti-colmatage » permet par un déplacement axial de la turbine, de laisser passer des éléments textiles tels que des lingettes, en évitant ainsi le blocage du rotor et la mise hors service de la pompe, impliquant l'intervention de nos agents. Coût : 2100€ HT pour la fourniture, et le déplacement d'un technicien pour sa mise en œuvre.
- ✓ **Branchement illicite :** Le branchement découvert chez un abonné a été régularisé. Après avis de la Trésorerie, un accord amiable a été trouvé entre le SEA et l'abonné qui a accepté le principe d'une facture de régularisation demandée par le Conseil Syndical, d'un montant de 780€ TTC. (Délibération du 24 mars)
- ✓ **Mise en conformité installations électriques :** Lors d'un contrôle réglementaire réalisé en septembre 2016, l'Apave avait mis en évidence des points à mettre en conformité avec la réglementation en vigueur. L'Entreprise IRALI a été mandaté pour ces travaux, pour un montant de 2140€ HT. Ce montant intègre également la mise en place d'une liaison informatique pour un PC déporté destiné aux sauvegardes automatiques, ainsi que la reprise du câblage informatique du bureau du SEA qui a fait l'acquisition d'un nouveau PC pour un montant de 1450€ HT.
- ✓ **Analyses sur réseau AEP :** Pour faire suite à notre souhait de détecter des éventuelles concentrations de chlorure de vinyle monomère, un devis a été demandé au laboratoire CARSO qui analyse nos prélèvements sur le réseau AEP et en entrée/sortie de la STEP. Il s'élève à 42€ HT par prélèvement pour la recherche de composés organiques volatils (COV). Une trentaine de points de prélèvements ont été identifiés. Une campagne de prélèvement sera lancée à l'automne.
- ✓ **Corrections de raccordements EU hors réseau SEA :** Par le passé et en l'absence de réseau EU à proximité, un abonné de SMA avait été raccordé au réseau d'Antartic (avec leur autorisation). Profitant des travaux d'extension des réseaux EU du programme *Cœur de Village*, nous avons raccordé cet abonné à notre propre réseau EU. Une autre extension du réseau EU de SMA entre la rue Creuse et l'impasse des Moulins nous a permis de reprendre un autre raccordement autrefois raccordé sur le réseau Antartic. Ces deux abonnés sont maintenant raccordés au réseau EU du SEA SMAGY.
- ✓ **Loi NOTRE : reprise des compétences Eau/Assainissement par les Comcom :** Les trois communes de Saint Martin, Germigny et une partie de Bouzy qui sont desservies par des réseaux eau et assainissement communs, se trouvent sur le territoire de deux Communautés de Communes différentes (Comcom des Loges et Val de Sully). Se pose alors la question de la reprise de compétence imposée par la loi Notre. Chaque Comcom a ainsi créé une commission afin de faire un état des lieux des différents syndicats gérant la distribution d'eau potable et l'assainissement collectif de chacune de leurs communes. Le SEA a transmis aux Comcom un fichier détaillant, pour chacune des communes, les moyens et caractéristiques des équipements et réseaux.

La séance est levée à 20h.

Fin du compte rendu

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,